



## Analyse des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle Aquitaine – Année 2021



### Directeur de publication

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

### Résumé

En 2021, la quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole vendue dans la région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 29 459 tonnes. Les ventes de l'année 2021 sont en recul de -8 % par rapport à celles de 2020 avec une forte hétérogénéité entre les différents départements de la région.

Les ventes de produits fongicides avec 11 778 tonnes, soit 40 % du total des ventes, sont globalement stables comparativement à l'année précédente. Cette catégorie de produit reste la plus vendue en Nouvelle-Aquitaine. La stabilité des ventes de fongicides s'explique par les conditions météorologiques du printemps et de l'été 2020, qui sont restées favorables au développement des maladies cryptogamiques et notamment du mildiou.

Les ventes de produits herbicides avec 8 826 tonnes, soit 30 % du total des ventes, sont en recul de 13 %. Elles sont équivalentes à celles de 2019, les conditions météorologiques difficiles du printemps 2020 perturbant voire empêchant les travaux de désherbage mécanique des cultures n'ont pas été rencontrés au printemps 2021.

Les ventes des produits insecticides avec 6 176 tonnes, soit 21 % du total des ventes, sont en léger recul de 4 % par rapport à 2020.

Les ventes de produits phytopharmaceutiques présentant une classification dans l'une des catégories CMR s'élèvent à 3 217 tonnes soit une progression de 11 % par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par une actualisation de la classification des substances actives sur la base de la 14<sup>ème</sup> Annexe technique du règlement Classification et étiquetage des produits, entrée en application le 9 septembre 2021. Avec un total de 2 800 tonnes, ils représentent moins de 11 % du total des ventes. Dans ce groupe, la part des ventes de produits présentant une classification CMR de catégorie 1, représente, avec 31 T vendues, 0.1 % du total des ventes 2021 contre 0,07 % en 2020.

Les ventes de produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique, quant à elles, progressent de 27 % comparativement à 2020. Les 8 087 tonnes, vendues en 2021, correspondent à environ 27 % du total des ventes de l'année 2021.

---

## Préambule

---

**Ce document est établi sur la base d'une analyse des données de ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine** extraites de la base nationale des données de ventes distributeurs (BNV-D) en juillet 2022. Les données se rapportent à des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques, c'est-à-dire tels que vendus aux utilisateurs de ces produits, et non pas à des quantités de substances actives contenues dans ces produits. Les données de ventes enregistrées dans la BNV-D ne permettent pas d'accéder directement aux quantités de produits utilisés par culture ou par filière. Les données sont croisées avec celles d'autres sources de données disponibles, notamment celles de l'Union Européenne, Pesticide-Database, et celles de l'Anses, E-phy-Anses. L'analyse est également conduite sur la base de la connaissance du profil agricole des différents territoires de la région Nouvelle-Aquitaine et du bilan phytosanitaire du service en charge de la protection des végétaux.

## Contexte climatique de la campagne 2020-2021

---

Le bilan pluviométrique de la campagne est en moyenne excédentaire sur la région lors de cette campagne mais avec une forte disparité entre les territoires et dans le temps. Excepté pour l'extrême sud, les départements de l'Aquitaine ont bénéficié des plus fortes précipitations, lorsque les départements du nord se retrouvent en déficit hydrique. La majorité des pluies sont tombées en hiver en grande quantité ainsi qu'à la charnière printemps/été. Les écarts à la moyenne des températures sont positifs dans tous les départements mais moins marqués que les années précédentes

### Phénomènes climatiques violents et localisés, répartis sur toute la campagne

Avec 941 mm pour 873 mm en moyenne, la campagne 2020/2021 a été plus arrosée que de coutume mais avec une répartition géographique très inégale. Si la partie septentrionale de la région présente des déficits parfois importants, les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne concentrent l'essentiel des excédents (jusqu'à + 26 % pour Agen). Les intempéries exceptionnelles d'octobre, du fait du passage précoce de tempêtes automnales, ouvrent la période. Département le plus touché, les Landes reçoivent plus de trois fois le volume d'eau habituel. Le mois de novembre, historiquement sec sur l'ensemble de la région, précède un hiver très humide, bien au-dessus des normales. La pluie se concentre particulièrement sur le département des Landes où les plus gros écarts à la normale sont observés, établissant ainsi de nouveaux records absolus. Ce véritable déluge provoque crues et inondations à répétition. Ces phénomènes, à peine atténués, sont également observés plus au nord. Les départements du Lot-et-Garonne, de la Gironde et de la Charente subissent également ces intempéries, essentiellement en janvier et février. La Garonne et la Charente débordent. Un printemps sec s'installe ensuite sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. On enregistre en mars et avril de sévères déficits, en particulier à l'ouest d'une ligne Royan – Châtelleraut ainsi que sur les Pyrénées-Atlantiques (jusqu'à 90 % de déficit). Les cumuls pluviométriques de la saison s'améliorent légèrement en mai, avec des pluies plus présentes que d'habitude (jusqu'à + 80 % par endroit). De nombreux orages, parfois très violents, perturbent le mois de juin le plaçant au deuxième rang des mois les plus foudroyés de ces trente dernières années. Les pluies compensent largement les déficits printaniers, excepté pour le quart sud de la région. La pluviométrie repasse cependant sous les normales en juillet et août, avec de fortes disparités géographiques : lourd déficit en Dordogne et excédent autour de l'estuaire de la Gironde. Le mois de septembre connaît son lot d'intempéries concentrées principalement sur le Lot-et-Garonne et ses alentours alors que l'ouest de l'axe Bellac–Pau reste bien plus sec.

### Des températures plus proches des moyennes trentenaires que ces dernières années

Avec une fourchette de + 0,3 °C à Guéret à + 0,9 °C à Brive, toutes les stations météorologiques de la Nouvelle-Aquitaine établissent un bilan excédentaire de température par rapport aux normales. Les écarts aux moyennes mensuelles sont en revanche de + 3,2 °C en février à - 1,2 °C en mai. Si la campagne débute avec un mois d'octobre frais (- 0,7 °C par rapport aux normales), le mois de novembre achève un automne sensiblement plus chaud qu'habituellement, en particulier dans les départements Picto-charentais, la Haute-Vienne et la Creuse. Dans la continuité, le mois de décembre affiche des températures très élevées pour la saison, malgré d'ultimes journées plus froides. De fortes gelées caractérisent le mois de janvier, dont les plus fortes dans l'est des Pyrénées-Atlantiques et en Corrèze. En Février, on retrouve une chaleur hors norme pour la saison avec des écarts à la normale de + 2,1 °C à Niort à + 4,3 °C à Brive. Si la moyenne des températures du printemps météorologique reste froide, elle masque d'importants écarts. Ainsi, si le mois de mars affiche des valeurs en dessous des normales, des records de températures sont enregistrés certaines journées. En avril et mai, des gelées nocturnes, fortes pour la saison, contrebalancent des maximales journalières parfois estivales. Juin, avec + 1,5 °C au-dessus des normales fait le trait d'union avec une nouvelle période plus froide. Sous l'effet de dépressions et phénomènes de gouttes froides, juillet et août sont moins chauds que de coutume pour l'ensemble des départements. Le mercure est de nouveau fortement remonté en septembre, en particulier sur la moitié nord de la région (jusqu'à + 2,6 °C d'écart).

## Contexte phytosanitaire de la campagne 2020-2021

---

**Grandes cultures** - La pression phytosanitaire sur céréales est jugée stable comparativement à 2020. **Pour le blé et l'orge**, la pression fongique exercée par la rouille jaune et la rouille naine de l'orge est forte sur l'ensemble du territoire. De fortes attaques de pucerons sont enregistrées, elles provoquent des viroses à un niveau équivalent à celui de 2020. **Pour les maïs**, la pression taupins est de forte à très forte en fonction du secteur géographique. Dans les Charentes, en Dordogne comme dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, la chrysomèle du maïs poursuit sa progression avec 10 nouveaux spots observés en 2021. Comme en 2020, les travaux de désherbage mécanique ont été perturbés par les conditions climatiques rendant difficile l'accès aux parcelles et conduisant, comme en 2020, à un recours accru aux traitements herbicides de rattrapage pour assurer la maîtrise des adventices. **Pour le colza**, l'ensemble du cortège des insectes est très présent (charançons, altises, pucerons...). **Pour les protéagineux**, la pullulation des pucerons favorise de nombreuses viroses et les sitones, tordeuses et autres bruches exercent une pression phytosanitaire de modérée à forte. **Pour le tournesol**, la verticilliose, le phoma et le phomopsis exercent une pression sans impact sur l'utilisation des produits. Globalement, les conditions humides du printemps sont encore une fois favorables à une forte pullulation des limaces. Ambrosie, Datura et tournesol sauvage sont régulièrement signalés comme sources de difficultés dans la conduite de la culture. Par ailleurs, les pigeons et corvidés ravagent toujours les jeunes semis et pour toutes les grandes cultures, les dégâts du fait d'oiseaux et de gros gibiers sont en recrudescence. **Pour la pomme de terre**, la pression phytosanitaire est jugée globalement plus faible qu'en 2021 pour le mildiou et les taupins mais néanmoins avec une forte présence de l'alternaria, de doryphores et localement du souchet. **Les cultures légumières d'industrie** restent en 2021 confrontées à de sérieuses difficultés de maîtrise des adventices toxiques, datura et morelle noire ou invasives, souchet, nicandra et digitale. **Pour les cultures d'asperges**, d'importantes attaques de criocères, en constante évolution depuis 4 ans, de rouille et de stemphyllium sont enregistrées avec la présence de taupins et de scutigérelles. **Pour les carottes et les haricots**, nématodes, pythium et mouches des semis constituent toujours les principales difficultés phytosanitaires rencontrées. En 2021, s'ajoutent des difficultés du fait d'alternaria et d'héliothis sur haricot. **Pour la tomate industrie**, de fortes attaques de mildiou et de pourriture des fruits génèrent de fortes pertes de récoltes en 2021.

**Viticulture** - La pression phytosanitaire en 2021, est jugée globalement forte, le mildiou conduit à des pertes de récoltes significatives. En Gironde, comme en Charentes, la fréquence d'attaque du mildiou sur grappes est importante, voisine de 80 % dans les témoins non traités avec une intensité variable de 60 à 90%. La pression black-rot est toujours présente surtout sur les parcelles historiques dans les départements charentais alors que celle de l'oïdium est restée plutôt faible. Le Botrytis est présent en fin de campagne et l'impact des maladies du bois reste marqué. La forte pression de cicadelles vertes conduit à une protection insecticide accrue.

**Arboriculture** - La pression sanitaire est significative et homogène sur le territoire pour la tavelure et le chancre à nectria **sur pommiers**. Une recrudescence des dégâts de black-rot est enregistrée principalement en Corrèze et en zone Pictocharentaise, ainsi que des maladies de l'épiderme (crotte de mouche ...) liées aux conditions climatiques de début d'été. Il est également observé une progression notable de bioagresseurs comme l'hoplocampe, les tordeuses, la mineuse cerclée, le puceron cendré et une présence accrue de punaises. Les dégâts de campagnols terrestres sont importants en Corrèze et Dordogne. **Sur les fruits à noyaux**, des dégâts de moniliose sur fruits sont régulièrement observés. La pression phytosanitaire est plus faible en ce qui concerne la tavelure et équivalente pour la rouille comparativement à 2020. Les attaques plus importantes de carpocapses des prunes se traduisent par des perforations sur fruits à un niveau supérieur à celui de 2020. Les pucerons verts et farineux sont en recul. La présence de cochenilles, phytoptes et hoplocampes est équivalente à 2020. **Sur noyers**, comparativement à 2020, la pression phytosanitaire est plus faible pour le carpocapse et plus forte pour la mouche du brou. L'antracnose, bien que présente, n'a pas trop d'impact sur la récolte du fait de conditions sèches de fin de saison. Sur kiwis, la pression du PSA est jugée plus faible, par contre celle des punaises et des cicadelles est plus forte en 2021. Des dégâts de courtilières sont enregistrés sur jeunes plantations.

**Cultures maraîchères** - Les cultures de **melon** sont confrontées en 2021 à de fortes attaques de mildiou, de bactériose, de cladosporiose et de taupins. Les attaques de corbeaux et de rongeurs restent sévères. Globalement sur ces cultures, les pullulations de pucerons, de diverses punaises et cicadelles, de doryphores et d'acariens sont multiples. Il est constaté globalement que les pullulations de pucerons conduisent, de plus en plus, à des infections virales avec de sévères difficultés pour certaines productions. **Sur fraise**, la Protection Biologique Intégrée (PBI) est mise en difficulté et ne permet pas d'assurer une bonne protection contre *Drosophila suzukii*, thrips et pucerons.

## Analyses des Ventes de produits phytopharmaceutiques – 2021

### Evolution des ventes par catégorie de produits :

Les fongicides restent la catégorie de produits phytopharmaceutiques la plus vendue en Nouvelle-Aquitaine en 2021. Ces produits regroupent 40 % du total des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques devant les herbicides (30 %), les insecticides (21%) et les molluscicides (7 %). Sont regroupés, sous le terme « autres produits », un ensemble de produits à propriétés diverses comme les nématicides, les acaricides et les régulateurs de croissance (figure 2).

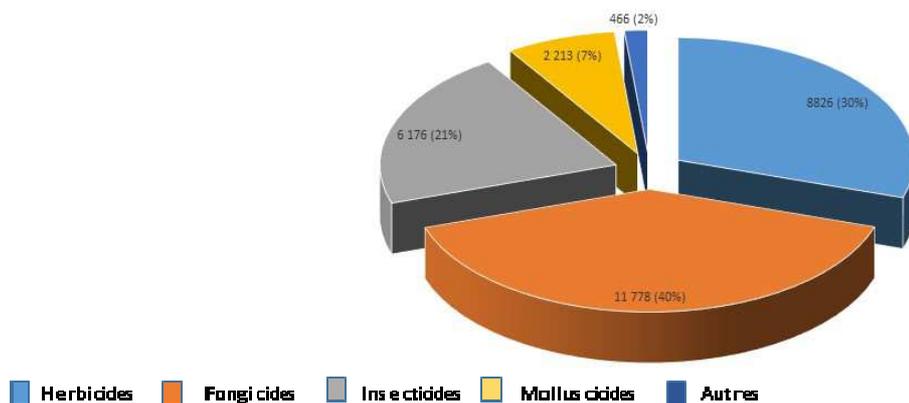


Figure 2 - Répartition des ventes de produits par catégorie en 2021

**Fongicides : Les ventes de fongicides restent globalement stables comparativement à 2020.** Les fongicides restent la catégorie de produits phytopharmaceutiques la plus vendue en Nouvelle-Aquitaine avec un total de 11 778 tonnes vendues soit 40 % du total régional des ventes de produits phytopharmaceutiques. L'évolution à la hausse en moyenne régionale de 1 % masque des situations très contrastées entre les départements de la région. Les augmentations marquées à très marquées des ventes de fongicides dans les cinq départements de la Charente (+3%), de la Charente-Maritime (+40%), de la Dordogne (+45%), de la Vienne (+93%) et de la Haute-Vienne (+304%) sont compensées par la stabilité des ventes dans le Lot-et-Garonne et la baisse des ventes dans les Deux-Sèvres (-11%), la Gironde (-12%), les Landes (-14%), la Creuse (-20%) La Corrèze (-30%) et les Pyrénées-Atlantiques (-73%). Ces évolutions, très contrastées, sont à analyser en fonction des forts contrastes météorologiques entre les différents départements et des évolutions des emblavements à l'échelle de ces différents départements.

**Herbicides : La part des ventes d'herbicides 2021 recule dans la région en moyenne de 13 % comparativement à 2020. Les volumes vendus dans la région en 2021 retrouvent un niveau quasi équivalent à ceux enregistrés en 2019.** Avec 8 826 tonnes vendues, les herbicides représentent en 2021, 30 % du volume total des ventes de la région Nouvelle-Aquitaine. L'évolution à la baisse de la moyenne régionale de -13% des ventes d'herbicides masque des situations contrastées. Si la plupart des départements voient les ventes d'herbicides reculer de -16 % à -42 %, cinq départements voient leurs ventes d'herbicides augmenter : les Landes et les Deux-Sèvres (+10%), la Vienne (+40%), la Haute-Vienne (+49%) et la Corrèze (+50%). Les baisses constatées dans les départements concernés s'expliquent sans doute essentiellement par le fait que les conditions exceptionnelles de l'automne 2019 qui avaient perturbé la mise en place des cultures d'hiver au profit de cultures de printemps, ne se sont pas reproduites à l'automne 2020. Il en a résulté un recul des cultures de céréales de printemps et donc des travaux de désherbage qui s'y rattachent. Les hausses des ventes dans les cinq départements considérés sont, quant à elles, à associer aux conditions météorologiques qui sont restées très humides au printemps 2021. La forte baisse dans les Pyrénées-Atlantiques illustre aussi, sans doute, la particularité du climat du printemps 2021 dans ce département. Les ventes d'herbicides à base de glyphosate portent sur 3 360 tonnes soit 38 % du total des ventes d'herbicides dans la région en 2021. Ces 3 360 tonnes de produits correspondent à 1 330 tonnes de substances actives. Les ventes de ces produits sont en baisse de -23 % par rapport à celles de 2020. Les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Vienne regroupent 48 % des ventes régionales d'herbicides à base de glyphosate.

**En 2021, les ventes des insecticides à 6 176 tonnes, reculent de -4 % par rapport à 2020.** Les volumes de ventes d'insecticides, à un niveau toujours relativement élevé et supérieur à celui de 2018, s'expliquent par des conditions météorologiques 2021 qui sont restées, comme en 2020, globalement favorables au développement des insectes ravageurs des cultures comme les pucerons en grandes cultures, légumes et arboriculture fruitière, la grosse altise et les charançons sur colza, la cicadelle sur vigne mais aussi les punaises qui prolifèrent en arboriculture (kiwi et fruits à coque) et maraîchage (petits fruits et aubergine).

Le groupe des insecticides, molluscicides et « autres produits » représente environ 9 % du total des quantités de produits phytopharmaceutiques vendues en Nouvelle-Aquitaine. Les ventes de molluscicides s'établissent à 2 213 T en 2021. Elles reculent de -31% par rapport à 2020.

### Evolution des ventes par département :

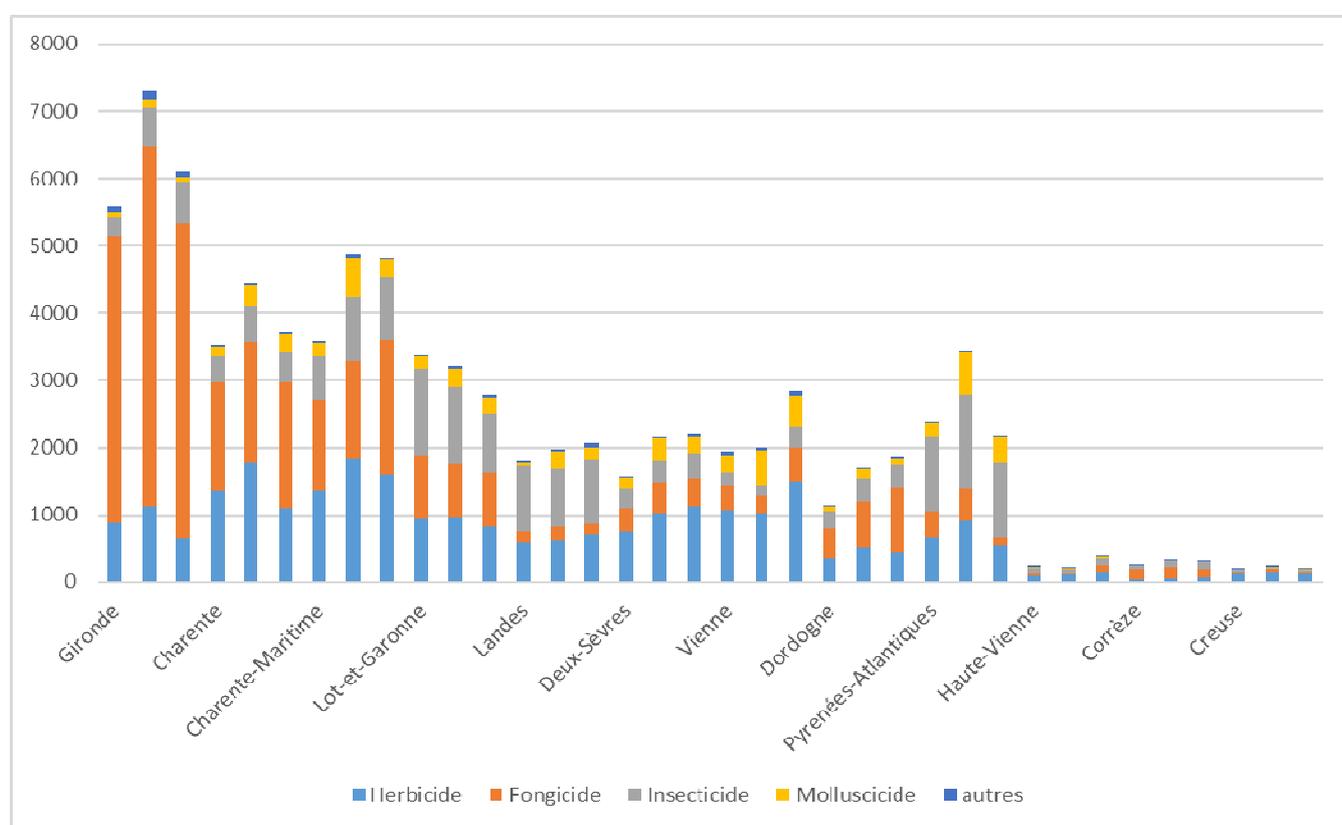
Les ventes de produits phytopharmaceutiques reculent en 2021 en moyenne de -8 % dans la région. Toutefois, cette moyenne masque une situation très contrastée entre un groupe de cinq départements : Deux Sèvres, Landes, Dordogne, Vienne et Haute-Vienne où les ventes progressent de 2 à 78 % et les sept autres départements : Charente-Maritime, Corrèze, Lot-et-Garonne, Charente, Creuse, Gironde et Pyrénées-Atlantiques où elles reculent de 1 à 37 %. La baisse régionale des ventes est liée à un recul significatif de 1 300 tonnes de produits herbicides et de l'ordre de 900 tonnes de produits molluscicides. Les volumes des ventes d'herbicides retrouvent ainsi un niveau assez équivalent à ceux de 2019 alors que les

molluscicides restent à un niveau supérieur. Les ventes de fongicides et d'insecticides restent, quant à elles, à un niveau assez équivalent à celles de l'année précédente. Le détail des ventes par département est présenté dans le tableau 1 et sous la forme d'un graphique en figure 1.

**Tableau 1 - Evolutions des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques par département et catégorie**

Département	Ensemble des produits				Herbicides				Fongicides				Insecticides				Molluscicides			
	2019	2020	2021	%	2019	2020	2021	%	2019	2020	2021	%	2019	2020	2021	%	2019	2020	2021	%
Charente	3 542	4 448	3 715	-16	1363	1772	1 109	-37	1618	1794	1854	3	381	512	440	-14	145	321	282	-12
Charente-Maritime	3 585	4 873	4 826	-1	1362	1847	1592	-14	1356	1439	2 011	40	641	923	881	-5	191	602	273	-55
Corrèze	273	339	328	-3	36	44	66	50	154	179	126	-30	64	27	117	333	1	2	4	167
Creuse	203	231	194	-16	118	154	126	-18	37	35	28	-20	40	27	29	7	4	11	9	-18
Dordogne	1 129	1 709	1 866	9	350	503	425	-16	453	682	989	45	251	357	321	-10	65	147	113	-23
Gironde	5 588	7 314	6 112	-16	891	1 125	649	-42	4 260	5 350	4 683	-12	279	571	624	9	85	143	65	-55
Landes	1 805	1 980	2 067	4	592	639	700	10	168	195	168	-14	962	847	955	13	75	248	164	-34
Lot-et-Garonne	3 378	3 212	2 783	-13	942	963	836	-13	934	799	797	0	1 288	1 132	876	-23	191	286	235	-18
Pyrénées-Atlantiques	2 372	3 421	2 162	-37	671	911	534	-41	376	490	134	-73	1 107	1 395	1 123	-19	215	605	362	-40
Deux-Sèvres	1 583	2 148	2 191	2	750	1 023	1 126	10	359	459	409	-11	290	328	391	19	154	317	233	-26
Vienne	1 934	1 990	2 837	43	1 058	1 039	1 498	44	384	254	490	93	187	162	323	99	252	506	457	-10
Haute-Vienne	240	211	376	78	88	111	165	49	28	23	93	304	106	69	97	41	5	7	18	157
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>25 632</b>	<b>31 874</b>	<b>29 459</b>	<b>-8</b>	<b>8 221</b>	<b>10 132</b>	<b>8 826</b>	<b>-13</b>	<b>10 127</b>	<b>11 699</b>	<b>11 778</b>	<b>1</b>	<b>5 596</b>	<b>6 465</b>	<b>6 176</b>	<b>-4</b>	<b>1 383</b>	<b>3 195</b>	<b>2 213</b>	<b>-31</b>

\* % Variation par rapport à l'année N-1 \*\* en Tonnes



**Figure 1 - Evolutions des volumes de ventes de produits phytopharmaceutiques entre 2019, 2020 et 2021, par département et par catégorie de produits**

Les départements de la Gironde, de la Charente-Maritime et de la Charente avec respectivement 6 112 tonnes, 4 826 tonnes et 3 715 tonnes de produits phytopharmaceutiques vendus en 2021 regroupent, à eux trois, près de 50 % du total des ventes de la région Nouvelle-Aquitaine. 30 % de ces volumes de produits correspondent à des produits fongicides dont une part conséquente est destinée à la protection des importantes superficies viticoles de ces trois départements.

Les variations observées entre départements peuvent s'expliquer par la différence de pluviométrie sensible en juin-juillet. C'est le cas entre Charente et Charente-Maritime où plus de 100 mm d'écart sont constatés provoquant un recours plus important aux fongicides sur le département 17.

Le département de la Vienne avec 2 837 tonnes vendues gagne trois places dans le classement établi sur la base des volumes de ventes de produits par département. Il regroupe, en 2021, près de 10 % des ventes régionales contre 6 % en 2020. Les

quelques 800 tonnes de produits vendus en plus en 2021 comparativement à 2020 sont constitués d'environ 400 tonnes de produits herbicides, 250 tonnes de fongicides et 150 tonnes d'insecticides. A contrario, le département des Pyrénées-Atlantiques perd trois places dans ce même classement. On enregistre une baisse de l'ordre de 1 250 tonnes qui se répartissent de manière assez équivalente dans les quatre catégories de produits : herbicides, fongicides, insecticides et molluscicides. Les ventes de produits phytopharmaceutiques dans le département des Pyrénées-Atlantiques ne représentent plus, en 2021, que 7 % du total des ventes régionales contre 11 % en 2020. Le classement des autres départements reste inchangé sauf pour la Haute-Vienne où l'on enregistre une progression des ventes de 100 tonnes dont 60 tonnes de fongicides faisant passer ce département de la troisième place de la zone limousine en 2020 à la première en 2021. Ces trois départements, Haute-Vienne, Corrèze et Creuse restent ceux où les volumes des ventes sont les plus faibles de la région avec respectivement 376, 328 et 194 tonnes vendues en 2021, soit un peu plus de 1 % à moins de 1 % du total régional des ventes dans chacun de ces trois départements. Cette situation s'explique essentiellement par le fort taux d'exploitation d'élevage et des superficies en herbe qui en découle dans ces départements.

Les volumes de ventes rapportés à la superficie agricole utile des grandes cultures, du maraîchage et des cultures pérennes, dont la vigne, sont présentés dans le tableau 2. Les volumes de ventes de produits rapportés à l'hectare les plus élevés concernent sans surprise les départements où les superficies de vigne, d'une part, et d'arboriculture, d'autre part, sont les plus importantes. Sur deux départements aux SAU semblables comme les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime, la part de cultures pérennes conduit à des consommations plus fortes. Les différences de quantités rapportées à l'hectare entre la Gironde et les départements de la Charente et la Charente-Maritime peuvent s'expliquer par les différences d'itinéraires techniques et la nature de produits utilisés entre les vignobles bordelais et les vignobles de production de cognac. On constate que globalement les valeurs en kg par hectare reculent dans la plupart des départements sauf dans la Vienne, la Haute-Vienne et la Dordogne où elles augmentent. Elles restent stables dans les départements de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

**Tableau 2 - Volumes de ventes 2021 de produits phytopharmaceutiques rapportés à la superficie agricole utile (SAU) de chaque département.**

Département	SAU de cultures			PPP	
	annuelles	permanentes	Cumul	Tonnes	Kg/ha
Charente	264055	48836	312891	3 715	11,87
Charente-Maritime	333830	48634	382524	4 826	12,62
Corrèze	73256	3911	77167	328	4,25
Creuse	39305	312	39617	194	1,95
Dordogne	163433	24216	133655	1866	3,64
Gironde	77086	120653	197745	6 112	30,31
Landes	193903	2882	196791	2 067	10,50
Lot-et-Garonne	230866	25076	255942	2 783	10,87
Pyrénées-Atlantiques	193870	3515	203385	2 162	10,63
Deux-Sèvres	379831	2105	381936	2 131	5,74
Vienne	437005	1545	438550	2 837	6,47
Haute-Vienne	167108	1391	168499	376	2,23
Nouvelle-Aquitaine	2625560	283142	2908702	29 453	10,13

## Evolution des ventes des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle

On regroupe sous le terme de « biocontrôle », les produits phytopharmaceutiques à base de micro-organismes, de médiateurs chimiques comme les phéromones et les kairomones ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Les ventes 2021 de produits phytopharmaceutiques de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique s'élèvent à 8 086 tonnes en Nouvelle-Aquitaine. Si en tonnage les ventes de ces produits sont stables comparativement aux ventes de l'année 2020, 8 086 tonnes contre 8 099 en 2020, la part de ces produits dans le total des ventes régionales de produits phytopharmaceutiques progresse de 25 % en 2020 à 27 % en 2021. 64 % des produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique sont constitués de produits fongicides soit à base de soufre (3 512 tonnes), soit à base de cuivre (1 677 tonnes). La Gironde, avec 3 883 T de produits de cette catégorie vendues, regroupe, à elle seule, 48 % des ventes régionales de produits de biocontrôle et utilisables en agriculture biologique. Les produits fongicides à base de soufre ou de cuivre constituent 77 % des ventes girondines de ces produits. La répartition des ventes de ces types de produits par département est donnée en figure 4.

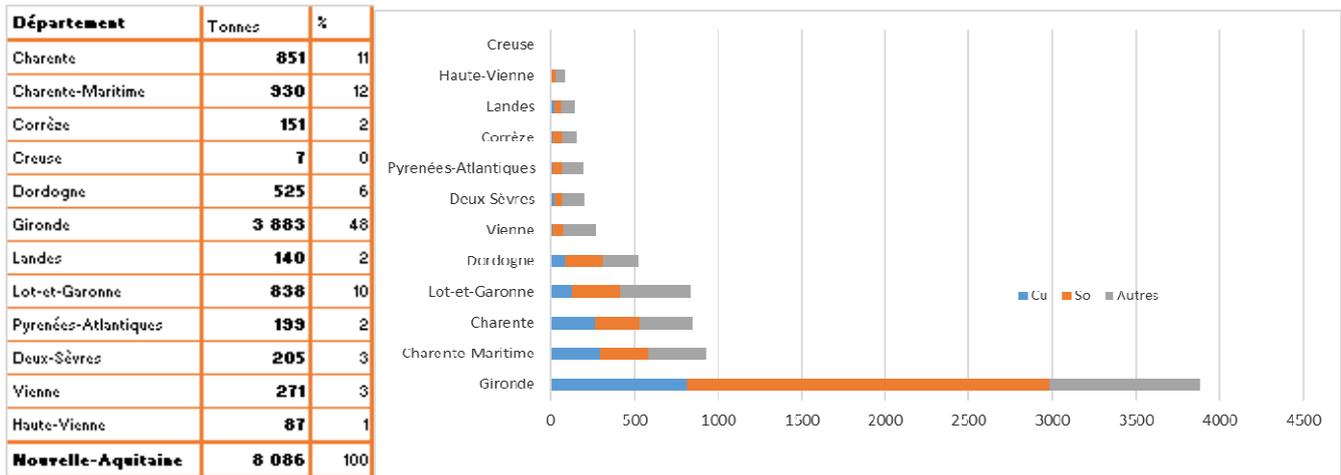


Figure 4 – Répartition des ventes de produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle. La part exprimée en % correspond à la part des ventes du département dans les ventes régionales des ventes de ces produits. Le graphe de droite donne la part des produits à base de soufre ou de cuivre par département en 2021

## Evolution des ventes des produits présentant un classement toxicologique

**Définitions** Les **Cancérogènes (C)** sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence. Les **Mutagènes (M)** sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence. Les **Toxiques pour la reproduction (R)** sont des substances et mélanges qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent porter atteinte aux fonctions sexuelles et capacités reproductives des êtres humains ou produire ou augmenter la fréquence d'effets nocifs non héréditaires sur leurs descendants. La classification des molécules et mélanges se base sur leurs propriétés toxicologiques aussi bien les effets aigus (à court terme) et chroniques (à long terme) considérés sous l'angle d'une exposition unique ou d'expositions répétées ou prolongées. La classification dans l'Union européenne est encadrée par le « règlement CLP ». Il établit les différentes catégories de danger: - la catégorie 1 se subdivise en 2 sous catégories 1A et 1B. Elle regroupe des substances ou mélanges dont l'effet sur la santé est avéré et où il existe une forte présomption. Les produits C, M ou R de catégorie 1 mentionnent sur leur étiquetage le terme DANGER couplé aux phrases de risque H340, H350 ou H360. Le classement dans cette catégorie s'appuie sur des données issues d'études sur l'homme ou l'animal mettant en évidence des résultats probants ou des liens de causalité avérés. - la catégorie 2 : l'effet sur la santé de la substance ou du mélange est considéré comme possible mais les études disponibles sont insuffisantes pour permettre d'écarter formellement un classement dans la catégorie 1. Les produits C, M ou R de catégorie 2 mentionnent sur leur étiquetage le terme ATTENTION couplé aux phrases de risques H341, H351, H361 ou H362. Un mélange est classé comme cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 s'il contient une substance classée cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2 à une concentration égale ou supérieure à un seuil de concentration fixé le règlement CLP.

Les ventes 2021 de produits phytopharmaceutiques présentant une classification cancérigène, mutagène ou reprotoxique de première ou deuxième catégorie (CMR 1 ou 2) s'établissent à 3 217 tonnes soit de l'ordre de 11 % du total régional des ventes de produits phytopharmaceutiques. Les ventes de ces produits se décomposent en 1 799 tonnes de produits à base de substances actives classées C2, 1 283 T de produits à base de substances actives R2, 105 T de produits à base de substances actives de produits M2, 31 T de produits à base de substances actives R1. S'ajoutent 0.1 T de produits à base de substances actives C1 et 0.6 T de produits à base de substances actives C2R1. La répartition des ventes de ces produits par département est présentée en Figure 5.

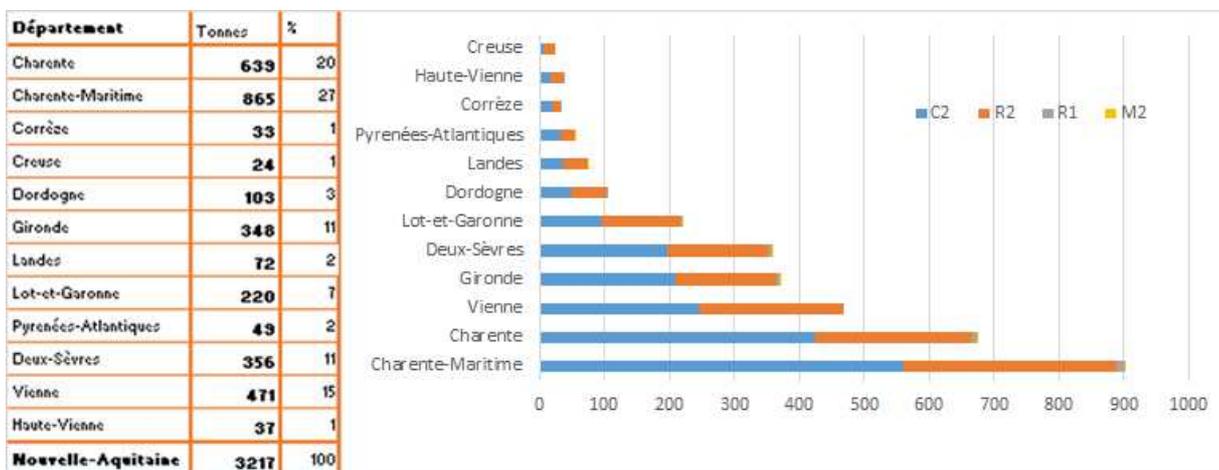
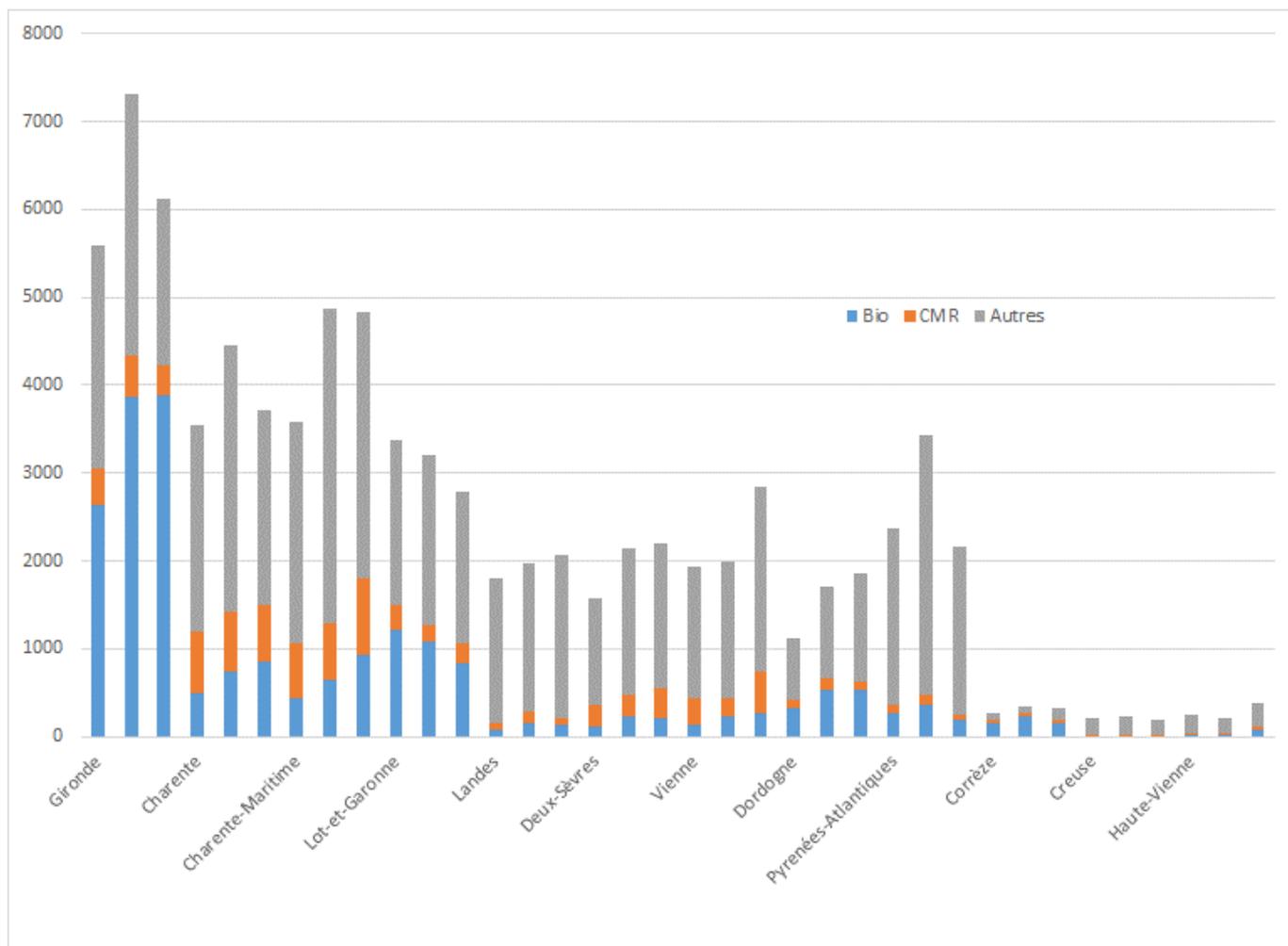


Figure 5 - Répartition des ventes des produits CMR par type de classification par département en 2021

La part des ventes de ces produits à base de substances actives CMR est de l'ordre de 11 % du total des ventes de produits phytopharmaceutiques de la région. La progression de la part des ventes de 9 % en 2020 à 11 % en 2021 s'explique essentiellement par une mise à jour de la classification des substances actives en prenant en compte la 14<sup>ème</sup> ATP ( Annexe Technique ) du règlement CLP (classification et étiquetage des produits ), entrée en application le 9 septembre 2021.

### Synthèse des parts et évolutions des ventes des produits CMR, de biocontrôle et UAB entre 2019 et 2021

La part des ventes de produits CMR et des produits de biocontrôles et utilisables en agriculture biologique et leur évolution des ventes entre 2019 et 2021 sont présentées en figure 6.



**Figure 6-** Evolution des ventes des produits utilisables en agriculture biologique et de biocontrôle et des produits CMR en Nouvelle-Aquitaine entre 2019 et 2021